



Non respect d'un engagement par restaurateur pour mariage

Par **BOUVET CIVRAN**, le **13/05/2009** à **09:37**

Bonjour,

Notre fille doit se marier le 1er août prochain. Réservation faite au niveau du restaurant depuis 1 an et demi. Arrhes versés lors de la réservation. Nous sommes retournés début janvier : Tout était OK.

Aujourd'hui changement de propriétaires qui ne veulent plus assurer le jour et le lendemain (comme prévu). Demande que nous réduisions notre nbre d'invités ? (cartons d'invitation envoyés évidemment). Nous disent que nous n'avons réservé que pour le soir....

Nous avons rendez vous samedi prochain. Quels sont nos droits ? Que doit honorer le nouveau restaurateur par rapport au contrat (si nous pouvons appeler cela un contrat) intial ?

Merci pour votre réponse